

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1580>



Assistants d'Education

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Non Titulaires (AED, Contractuels, Vacataires..) - Personnels de surveillance - Assistants d'Education (AED) -



Publication date: mercredi 14 juin 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Certains chefs d'établissements se comportent comme les « meilleurs chefs d'entreprise ».

Les contrats des assistants d'éducation peuvent être d'une durée de 3 ans et renouvelables à concurrence de 6 années. Mais certains chefs se font un plaisir de n'accepter que des contrats d'un an. Parfois même, ils multiplient les contrats à temps partiels, alors que les jeunes demandent des contrats à temps plein.

Mais les pires sont ceux qui « vident » toute la vie scolaire en fin d'année, peut-être pour accepter la candidature d'assistants d'éducation qu'ils connaissent ou qu'on leur a recommandés ! Ayant fait de manière satisfaisante leur travail pendant un an (dont un mois de période d'essai), les assistants voient leur contrat non reconduit sans recevoir aucune explication.

Nous avons combattu le CPE, à juste titre. Combattons ces « licenciements » dans nos établissements en contraignant le chef d'établissement à réembaucher les assistants d'éducation actuellement dans nos établissements (s'ils le désirent, évidemment) sur des contrats de 3 ans.

– « **Enceinte ? Dehors !** »

Dans notre société « moderne », être enceinte devient un mal à cacher.

Une assistante d'éducation depuis 3 ans dans un établissement voit son contrat non reconduit car elle est enceinte.

Le ministre « socialiste » Allègre avait recommandé aux enseignantes d'accoucher pendant l'été ; cette assistante d'éducation va perdre son travail. Inadmissible !

Les assistants d'éducation peuvent compter sur le SNES pour les défendre et condamner publiquement l'attitude de ces « négriers modernes ».

Pascal Meunier

Co-secrétaire académique du SNES



Syndicat national des enseignants de Second degré
